L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 18 MARS 1890. 63me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Douaet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 18 MARS 1890.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

VENTES DE CE JOUR.

Par M. Farrentelli, constable de la Première Cour de Cité, à son entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet—un lot de groseries, etc.

Par Henry Stern & Co., A leur salle d'encan No 86 rue du Canal. Un assortiment complet de Bottes et Souliers.

Les fraudes congressionnelles à Washington.

Au point de vue de la souveraineté populaire, les Etats-Unis jouissent d'une immense réputation; ils sont, sous ce rapport, considérés comme le premier des peuples. Ils ont, par excellence—on le dit, du moins—le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Est-ce bien la vérité? Oui, si l'on s'en rapporte à la Constitution, la plus belle qu'il y ait au monde. Elle a, sur toutes les autres, un précieux avantage. Voulant fonder une démocratie, elle a su débarrasser le pays du parlementarisme, qui, essentiellement aristocratique par son origines et par sa nature, est devenu l'une des plaies des Etats modernes basés sur le "self-government" Tout eût dont été pour le mieux, si les successeurs des Pères de la République n'avaient point par leurs agissements, par les prétentions qu'ils ont émises, par leur rotation des emplois, par leur cri aussi immoral qu'impolitique: aux vainqueurs les dépouilles! aidé à créer la classe des politiciens qui ont faussé les institutions, stérilisé la loi fondamentale et altéré le fonctionnement du corps électoral. Qu'il y ait, souvent, des fraudes dans les élections générales et locales, personne n'en doute; qu'elles soient l'oeuvre des politiciens, dont le métier consiste, uniquement, à faire aux moins une chasse perpétuelle, tout le monde le sait. De là, pour les différents corps politiques, le droit de s'enquérir de la manière dont ont été élus ceux qui pénètrent dans leur sein; de les rejeter, si leur nomination n'est que le résultat de la fraude, de l'intimidation ou de la violence.

Tout cela est parfaitement juste, et l'on n'aurait aucune objection à faire à ces annulations d'élections, si elles étaient en vue immédiatement, d'une nouvelle convocation du corps électoral, chargé ainsi de réparer, sur le champ, l'erreur ou la fraude, de façon à être toujours, comme c'est son droit, représenté, correctement, effectivement et complètement, au Congrès ou ailleurs.

Par malheur, il n'en est pas ainsi. Une annulation n'est suivie d'aucun appel au suffrage universel; elle n'a d'autre effet que de priver un district de son représentant, pendant de longues sessions. Le politicianisme s'étant introduit à la Chambre et au Sénat de Washington, autant qu'ailleurs—plus qu'ailleurs peut-être—il s'y sert du droit d'enquête, dont il jouit, pour opérer des invalidations qui y peuvent, à son gré, affaiblir la minorité et, du même coup, grossir la majorité.

C'est ainsi que le parti républicain qui, à la Chambre, ne l'emportait sur les démocrates que de quatre ou cinq voix — ce qui ne lui laisse pas les coudées assez franches — vient, au moyen de plusieurs annulations successives, de s'assurer une majorité de quatorze voix — ce qui lui permet de légiférer, à son gré, sans que la minorité démocratique ait jamais la chance de le tenir en échec.

Ce n'est pas le cas dans les gouvernements européens—monarchies, constitutionnelles ou républiques. Là, non plus, on ne se gêne pas pour opérer des invalidations, afin de grossir, s'il est possible, les majorités dont on a besoin pour imposer au pays telle ou telle politique dont il ne veut pas, mais on est obligé, dans un délai très court, fixé par la loi, de convoquer, de nouveau, le Collège électoral, qui peut réparer la fraude, sévir à sa lieu, ou renvoyer à la Chambre l'invalidé, s'il a été bien et dûment élu.

Le corps électoral de France a infligé, tout récemment au gouvernement et à la majorité de la Chambre, une sévère leçon, en préférant cinq ou six députés dont on avait injustement cassé l'élection.

Qu'eussent dit les populations des faubourgs de Paris, qui ont—comme on le dit vulgairement—la tête pris du bonnet, si, après avoir invalidé ceux qu'elles avaient choisis, à bon ou à raison, comme c'était leur droit, on les avait priées de toute représentation à la Chambre? Il n'est pas bien sûr que les choses se seraient passées tranquillement. Elles ont pu protester, prendre leur revanche; elles n'ont plus à se plaindre. Il est donc certain que, sous ce rapport, le suffrage populaire est beaucoup plus respecté en France et que, si la Chambre se permet des abus, il est toujours possible au corps électoral de les redresser.

Il n'en est pas de même aux Etats-Unis. Pendant combien d'années, la Louisiane, par exemple, a-t-elle été privée de représentants, au Sénat de Washington? En dépit de ses protestations, elle est restée victime de la plus odieuse injustice, et l'on a longtemps légiféré, sur elle et contre elle, dans la capitale, sans qu'elle y eût un seul ayant pour défendre ses intérêts, ses biens, son honneur. De pareils actes ne sont-ils pas une honte pour une République égalitaire et démocratique comme le nôtre?

Ce qui aggrave la situation, c'est que toutes ces injustices, des passe droit, s'accomplissent sans émouvoir l'opinion publique. L'habitude fait prendre le mal en patience, et les abus se succèdent sans que d'énergiques protestations s'élèvent de tous les coins du pays, pas plus des régions victimées, que des autres. Il y a pis encore: les invalidations ont lieu sans que les représentants du parti lésé se donnent la peine d'aller, à la Chambre, défendre les sièges contestés de leurs collègues. Ces faits odieux se passent pendant leur absence, et à la faveur de leur absence, de sorte que les démocrates se trouvent, pour ainsi dire, les complices des outrages qu'ils permettent les républicains, à l'égard du parti et des Etats qu'ils ont mission de protéger.

Il est avéré que le dernier démocrate dépossédé, est victime de l'absence de quatorze démocrates, dont neuf, de New York. Deux ou trois membres honnêtes du parti opposé, révoltés de l'injustice des sensations qu'on portait contre M. Cate, de l'Arkansas, lui avaient donné leur appui, mais, insuffisamment soutenus par les intéressés, qui n'avaient pas daigné assister à la séance, ils ont été déboutés par leurs collègues républicains, et M. Cate n'est en injustement enlevé son siège.

N'est-ce donc pas assez des fraudes électorales, dont souffre le pays? Faut-il y ajouter les fraudes congressionnelles, qui privent de vastes districts de la représentation à laquelle ils ont droit?

Bientôt le Congrès va décider du sort de l'industrie sucrière; qui sait si le salut de nos plantations ne dépend pas du vote des démocrates qui ont été dépossédés!

LOUISIANE.

Le Sugar Bowl and Farm Journal, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 15 mars:

Jusqu'au moment où nous écrivons ces lignes, il ne s'est encore déclaré aucune crevasse grave, dans tout l'Etat, mais on ne peut rien garantir pou l'avenir; à tout moment, il peut en arriver une, attendu que le fleuve est plus haut qu'il ne l'a jamis été, et que les eaux exercent une pression énorme sur les levées.

En général, les planteurs font de leur mieux pour maintenir les levées et les protéger—ce qui est une mesure sage.

Il en coûte beaucoup moins pour prévenir une crevasse que pour la boucher, une fois qu'elle s'est fait jour. Mais ce n'est pas pendant les hautes eaux, qu'il faudrait s'en occuper. Si à l'époque des basses eaux, les planteurs consacraient un dixième de travail et du temps qu'ils sont obligés de perdre, maintenant, à tenir leurs levées en bon état, il leur serait bien plus facile de résister à l'invasion des eaux et d'éviter le danger.

Les conduits d'eau pour les rizières devraient être aussi l'objet de soins minutieux. Cependant, nous espérons que tous se mettront avec courage à l'œuvre et ne l'abandonneront pas, avant de s'être mis désormais, à l'abri de tout danger, car ce qui arrive aujourd'hui peut se renouveler l'an prochain. Si l'on fait, au contraire, à présent, tous les travaux nécessaires, on pourra jouir de la sécurité, au moins pour quelques années. Il faut donc exercer, partout, la plus grande vigilance.

Avant tout, il faut songer à exhausser les levées là où il est manifeste qu'elles sont trop basses. Il y a peu à faire pour en élever la crête; on y arrive facilement avec quelques pieux, derrière lesquels on accumule quelques sacs de terre. Soyons donc tous à la fois vigilants, actifs et pleins de confiance.

—Déjà, dans les champs la canne qui a été tuée jusqu'au ras du sol, commence à montrer que le dommage qu'elle a éprouvé n'a pas un caractère permanent, et que les gelées des 1er, 2 et 3 courant n'ont pas fait autant de mal qu'on le redoutait. La germination, provoquée par les chaleurs de l'hiver, donne signe de vie et réagit contre l'action du froid; une nouvelle canne pousse et est près de reparaître au-dessus du sol. Les chaleurs récentes, accompagnées de pluies survenues à propos, ont encore activé le travail.

Notre intelligent et patriotique correspondant "Gray Beard" traite, dans notre présent numéro, la question, au point de vue scientifique. Il constate que la gelée n'a pas atteint à fond le plant de cannes, mais il démontre que les bourgeons de pousses, dans les souches, ont été atteintes dans leur germe; qu'il y a rupture des cellules autour du germe et que, par conséquent, ces souches sont condamnées à périr.

L'expérience du passé prouve que les anciennes souches sont celles qui souffrent le plus des gelées. Nous pensons encore que les souches de première année subiront peu de perte. En tout cas, s'il ne nous survient pas une grande calamité, on peut encore espérer, cette année, une récolte plus abondante qu'on ne l'a eue, les années précédentes.

—On nous écrit, de Hassville, à la date du 19:

Les quelques jours qui viennent de s'écouler, ressemblaient plus à un commencement d'hiver qu'à un commencement du printemps. Le S. nous avons eu une pluie qui nous venait du nord; elle a été suivie de journées froides et humides, très désagréables pour le travailleur.

La croyance générale, dans les paroisses Avoyelles et Rapides, c'est que la souche qui a été travaillée et déchaussée, a beaucoup souffert, si elle n'est pas tuée.

J'ai visité l'habitation Pocahontas, vendredi dernier. J'y ai appris que la souche y avait très peu souffert; elle n'avait été ni étêtée, ni déchaussée quand la gelée est survenue. Il en résulte que la canne y est sauvée. On y fera donc une pleine récolte de 600 ou 700 acres.

Je n'ai pas de grandes prétentions sur la culture de la canne, mais je voudrais bien savoir pourquoi on se presse tant de labourer, au commencement du printemps, et de travailler les souches. Il me semble aussi qu'en passant la charrue près des souches, et en enlevant la terre qui les entoure, on doit trop dessécher les racines. Ne vaudrait-il pas mieux rejeter la terre sur les souches? Si la terre est bien drainée, il y conservera toujours assez de chaleur pour activer la germination, et l'on n'exposera pas la plante à être gelée.

Il me semble aussi qu'il suffirait d'une distance de cinq pieds entre les souches seulement, il faudrait, en même temps, bien drainer et bien engraisser la terre.

—On nous écrit de Ramsey, paroisse Vermilion, en date du 12:

Juste avant la gelée, nous devions sur la récolte prochaine; elle devait être immense, sans précédent; on ferait un énorme bénéfice. Deux jours après, tout était gelé, le plant aussi bien que les souches, et là où ces dernières avaient été déchaussées et non recouvertes de terre, elles étaient fortement endommagées.

En janvier déjà, les souches venaient à la hauteur du genou, quand elles furent tuées jusqu'à ras de terre; elles venaient de repousser, bien qu'elles n'aient pas encore atteint la même hauteur, quand elles sont, de nouveau, été tuées jusqu'à la surface du sol. Cela est fort regrettable. Pourtant, on nous prédit une nouvelle pousse très abondante et très rapide.

—Notre journal de paroisse avait annoncé une fête des fraises qui devait avoir lieu, bientôt. Je ne crois pas qu'il soit très prudent d'attirer les populations du Nord, pour leur faire déguster nos légumes et nos fruits, vers la Noël. C'est, selon moi, un mauvais calcul. Nous leur faisons, croire de la sorte, que nous avons un véritable climat des tropiques. Ce n'est pas là ce qu'elles désirent. Une pareille température doit, au contraire, les déterminer à rester chez elles: elles redoutent le soleil des tropiques.

—Nous lisons, dans le *Comet*, de Lafourche:

M. Numa Folse, un de nos meilleurs planteurs d'Assomption, avait pris, avant la gelée, une mesure qui dénote, chez lui, beaucoup de prudence. Comme les autres, il avait profité du beau temps, pendant l'hiver, pour découvrir ses racines de cannes, comme on en a l'habitude, aux mois de mai et de juin. Mais il n'a pas laissé longtemps ses souches à découvert; il les a recouvertes bientôt après. Bien lui en a pris; sa récolte a moins souffert que celles des autres. On affirme que c'est lui qui a le moins perdu dans notre paroisse.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 15 mars:

Un temps superbe continue à nous favoriser et nous aide à tenir en échec l'eau qui pèse de plus en plus sur nos levées. Le danger est toujours aussi menaçant et tient, nuit et jour, éveillés les riverains.

La crevasse L. Folse a été bouchée, comme nous le faisions entendre dans notre dernier numéro. Celle qui s'est déclarée près de l'église Ste-Marie, à Raceland, le sera aussi probablement vers la fin de la semaine. L'eau qui s'échappe par son ouverture n'a pas produit de baisse sensible. Il paraît, du reste, que le volume en est très restreint, quoique la brèche mesure environ 80 pieds, mais il n'y a guère que 2 à 4 pieds de levée qui aient cédé de haut en bas. De grands efforts ont été faits pour obtenir quelque argent par voie de souscription afin d'acheter le bois nécessaire pour contrôler la crevasse, et l'on a réussi, nous dit-on.

Si l'on pouvait se dire, avec quelque certitude, que le danger, conjuré sur un point, à force de travail, de peines, et sacrifices et de souvent mettre fin aux angoisses des fermiers, tout serait bien, mais non, le danger reste menaçant ou plutôt reste toujours aussi menaçant. Au lieu de baisser, l'eau monte, monte et ne laisse aucun endroit qu'elle ne soit disposé à envahir du jour au lendemain. La moindre négligence peut, à chaque instant, amener une catastrophe. Le temps nous sert admirablement, comme nous le disons plus haut, mais le beau temps va-t-il continuer? et la vigilance des riverains ne va-t-elle pas se lasser?

On recommence, presque partout, à ensemencer à nouveau nos champs de pommes de terre. La végétation fait déjà voir certains signes de vie, grâce à une température printanière. Un mal irréparable a été fait par les dernières gelées, mais la nature est bonne et la Providence est grande.

—Dimanche, 9 mars 1890, à 6 heures du matin, est décédée chez M. Emile Morvant, sur le bayou Lafourche, Mme Evariste Morvant, âgée de 74 ans. Les funérailles ont eu lieu, le lendemain, à Thibodaux, en l'église St-Joseph, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis venus pour témoigner à M. Emile Morvant de leur sympathie et des bons souvenirs que sa défunte mère avait laissés parmi eux.

Dans la nuit du dimanche, 9 mars, 1890, est décédé, à la Nouvelle-Orléans, à 11:20, M. Sylvain T. Dannis, âgé de 64 ans et natif de Thibodaux, paroisse Lafourche. Ses restes ont été inhumés, le mercredi suivant, à Thibodaux dans le cimetière de l'église Episcopalienne St-John.

Nous avons appris avec peine la mort d'une vieille et estimée connaissance de Houma. M. Cyrille Dupont est décédé, vendredi soir, 7 mars, 1890, à l'âge de 64 ans. Il était, depuis de nombreuses années, une figure bien connue et très populaire parmi les marchands de la paroisse Terrebonne. Il a été enterré, le dimanche suivant, dans le cimetière de l'église catholique de Houma. Le défunt était né à Benac (Hautes-Pyrénées, France). Nous envoyons nos compliments de condoléances à sa veuve et à son fils Alphonse Dupont.

—De nos concitoyens, a failli, ces jours derniers, voir sa famille réduite par le fait d'un porc chez lequel existe des instincts anthropophages très prononcés. Un petit garçon d'environ un an a été saisi à la jambe et traîné une vingtaine de pas, par un individu de la race porcine, qu'on laissait vaquer en liberté dans la cour de la maison. Heureusement qu'on s'est aperçu à temps des desseins de l'animal malfaisant, et que l'enfant a échappé sain et sauf.

Le *Meschacébé*, Bonnet Carré P. O., paroisse St-Jean-Baptiste, du 15 mars:

Maintenant que l'on peut apprécier les effets du froid des premiers jours de mars, on constate avec joie que la canne à sucre n'a pas été si sérieusement affectée qu'on l'avait craint d'abord et que le plus grand mal sera de lui faire perdre l'avance considérable qu'elle avait prise. Quant à dire qu'elle est mise en retard, ce n'est pas juste, car bien souvent à cette époque-ci de l'année elle n'était pas encore sortie de terre. La canne pourra relourgeonner en avril et être prête pour l'exploitation au temps où elle se fait généralement. Dans certains champs, elle sort déjà de terre.

Les jardins ont été complètement ravagés par le froid, auquel peu de légumes ont échappé. L'oignon et le poireau notamment, qui résistent d'ordinaire aux gros froids, ont été étourdis par la glace. C'est assez dire que les légumes plus tendres ont succombé et qu'il n'y aura pas de primeurs. Les arbres ont aussi beaucoup souffert, les figuiers, par exemple, qui étaient déjà très avancés et sur lesquels se trouvaient des fruits gros comme le pouce. Tandis que la récolte est définitive sur les grands arbres, les petits arbres sont tués jusqu'à terre. Les pêchers qui avaient fleuri ont perdu leur récolte.

Depuis jeudi soir, le temps s'est mis à la pluie et le vent au nord-ouest. Est-ce encore du froid? Mais nous avons vu un paganier qui se fait des feuilles.

Le magasin de P. Péret, successeur de L. Vipic, est transféré au No 101 rue du Canal, avec un assortiment frais de gants, parfumerie et articles de toilette.

L. O. Hicks, D. M., de Kimbellton, Ala., après une longue expérience comme praticien, écrit à la compagnie du "Acid Iron Earth": "Je crois que la Molasse a un excellent remède, qu'elle a cherché longtemps, pour les ulcères, le "Acid Iron Earth."

La Salsaparille d'Ayer est justement ce qu'il vous faut comme médecine de printemps. Supérieure à toute autre.

Pour une peau de tigre.

L'existence du sieur Dutilieu, prévenu tenue de maison de prêts sur gages sans autorisation, et d'abus de confiance, a été des plus mouvementées. Les détails d'amènent sur les bancs du tribunal correctionnel du Havre ont, d'ailleurs, un caractère presque exotique, car ils ont été commis à Saint-Denis (Réunion).

Le sieur Dutilieu s'y était d'abord établi commerçant et y avait installé une maison de commission et consignation, et les opérations consistaient principalement à avances, aux personnes gênées de l'argent sur nantissement. D'après le ministère public, il aurait fondé à Saint Denis un monte de piété illégal; de sorte que s'il est certain, qu'aujourd'hui, les plaignants et les prévenus ne sont pas "cousins," il paraît évident, quelques ils auraient pu l'appeler "mon oncle."

Prévenu, paraît-il, de l'illégalité de son genre d'industrie, Dutilieu songea à entreprendre autre chose; il établit magasin de nouveautés, pendant toute la campagne de Madagascar, il est le fournisseur de l'armée et de la marine. La paix revenue, il retourne à Saint Denis, et achète l'hôtel de l'Europe, le principal établissement de ce genre dans la place; mais il avait, paraît-il, gagné les goûts de l'aventure; il s'embarque donc pour la mère patrie, qu'il doit, aujourd'hui, trouver bien ingrate.

En partant, Dutilieu avait liquidé, ou à peu près, sa situation commerciale; mais il lui restait quelques bijoux qui lui avaient été remis à titre de gage, par des personnes auxquelles il avait avancé de l'argent. Dutilieu emporta ces bijoux; il paraissait, d'ailleurs, avoir un goût prononcé pour l'orfèvrerie, et il aurait pu changer, en s'embarquant pour la France, sur un air connu:

J'ai fait trois fois le tour du monde.
Et les bijoux font mon bonheur.

Sur le bateau, il se trouve en compagnie d'une actrice qui était, d'ailleurs, descendue à son hôtel quelque temps auparavant, et qui avait joué, au Théâtre de Saint-Denis, le rôle de Carmen. Dutilieu, fort galant pour un hôtelier, avait prêté à cette artiste une certaine quantité de bijoux destinés à rehausser l'éclat de ses costumes.—La majeure partie de ces bijoux appartenait à ses anciens clients, qui étaient, d'ailleurs, restés encore ses débiteurs pour argent prêté.—Ces bijoux lui avaient, du reste, été rendus par l'artiste.

Au cours de voyage, Dutilieu renoua ses relations d'amitié (en tout bien tout honneur, paraît-il) avec l'actrice. Celle-ci lui coulait alors qu'elle aimait bien les bijoux, mais qu'elle leur préférait encore les peaux d'animaux féroces, bien qu'elle ne fut pas, paraît-il, d'humeur farouche; la douceur de ces peaux formait, avec le caractère sauvage de l'animal dont ils provenaient, un contraste frappant à son imagination de délicieux horizons. "Moi aussi, dit Dutilieu, j'aime les peaux d'animaux féroces, à la première escale, je descendrai à terre et je tâcherai d'en trouver." Le paquebot s'arrête devant Zanzibar. Dutilieu descend à terre; il y trouve une occasion magnifique: plusieurs peaux superbes, dont une splendide peau de tigre.

Il revient à bord avec ces dépouilles opimes et aussitôt, Mlle X.... se précipite dans sa cabine et lui saute au cou: "Comme c'est gentil de m'avoir rapporté une peau de tigre!"—"Minute répond Dutilieu, je vous ai bien promis une peau de tigre, mais à une condition; c'est d'en avoir pu trouver deux; comme je n'en ai trouvé qu'une, je la garde pour moi."

Surpeur de Mlle X.... Dutilieu, toujours galant, cherche à la calmer. "Tenez! voulez-vous une peau de léopard?"—"Un léopard? revond-t-elle, fi donc! pour qui me prenez-vous? Un léopard, mais c'est un tigre dégénéré, c'est bon pour des Anglaises."

Et, ce disant, elle s'empare d'un coffret placé sur la table, et contenant les bijoux qu'elle avait déjà portés à St-Denis, déclarant les prendre en gage jusqu'à ce que Dutilieu lui ai donné la peau de tigre. Mais Dutilieu ne voulait pas la lâcher; il y tenait, à sa peau—de tigre, si bien, qu'à l'arrivée du paquebot à Marseille, Mlle X.... prenait le train avec le coffret.

Mais, depuis lors, les dépositaires de bijoux se sont fâchés; ils ont porté une plainte, cette plainte a franchi les mers, —Dutilieu a été incarcéré, et c'est avec une peine infinie que Mlle X.... s'est décidée à lui réexpédier ses bijoux, carnassant toujours, à défaut de la peau elle-même, l'espoir de la voir arriver, un beau jour, à son adresse.

Mais la plainte a fait son chemin, la justice s'est emparée des bijoux que Dutilieu s'est trouvé, à un certain moment, dans l'impossibilité de rendre, et finalement, en remontant à l'origine des bijoux, Dutilieu s'est trouvé poursuivi sous les deux inculpations de tenue de maison de prêt sur gage sans autorisation, et d'abus de confiance.

Me Brindeau présente la défense: il soutient que les opérations commerciales de Dutilieu ne tombent pas sous l'application de l'article 411 du Code pénal; qu'en tous cas, son client a été de bonne foi, et qu'il s'agit là d'une contravention de peu d'importance.—En ce qui concerne l'abus de confiance, la défense soutient qu'il n'existe pas, puisque Dutilieu n'a réellement détourné aucun des objets; qu'ils se trouvent tous, aujourd'hui, en sa possession; qu'enfin, les plaignants ne peuvent les réclamer légalement, puisqu'ils ne sont pas, eux-mêmes en mesure de rembourser à Dutilieu, l'argent qu'il leur a prêté.

Me Brindeau présente la défense: il soutient que les opérations commerciales de Dutilieu ne tombent pas sous l'application de l'article 411 du Code pénal; qu'en tous cas, son client a été de bonne foi, et qu'il s'agit là d'une contravention de peu d'importance.—En ce qui concerne l'abus de confiance, la défense soutient qu'il n'existe pas, puisque Dutilieu n'a réellement détourné aucun des objets; qu'ils se trouvent tous, aujourd'hui, en sa possession; qu'enfin, les plaignants ne peuvent les réclamer légalement, puisqu'ils ne sont pas, eux-mêmes en mesure de rembourser à Dutilieu, l'argent qu'il leur a prêté.

Mr. C. K. Murray, de Charlottesville, Va., écrit que durant des années il était affligé de furoncles qui lui causaient beaucoup de souffrances. Ceux-ci furent suivis de boutons rouges dont il avait plusieurs à la fois. Il commença alors à prendre de la Salsaparille d'Ayer, et après en avoir pris trois flacons, les boutons disparurent, et depuis six ans il n'a pas eu même l'apparence du moindre petit bouton.

Cette insidieuse maladie, la Scrofule, est la cause fertile d'innombrables maux, la Consomption étant l'un de plusieurs également fatals. Les éruptions, les ulcères, le mal aux yeux, la faiblesse et l'épuisement des muscles, un appétit capricieux et autres maux semblables, sont presque des indications certaines d'une infection scrofuleuse dans le système. Beaucoup de figures, qui autrement seraient belles, sont défigurées par des boutons, des éruptions, de vilaines taches, qui proviennent du sang impur, montrant le besoin de la Salsaparille d'Ayer pour remédier au mal.

Tous ceux qui souffrent des désordres du sang devraient essayer de la Salsaparille d'Ayer—éviter de se servir de toutes poudres, onguents, lotions, et spécialement de compositions bon marché et sans valeur, liquéfactes, non seulement, manquant d'effectuer une guérison, mais plus fréquemment aggravant et confirmant les maladies que des annonces mensongères promettaient de guérir.

Ayer's Sarsaparilla,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats Unis. Vendue par tous les Pharmaciens. Prix $1; six flacons, $5.

Nul Remède Universel

N'a encore été découvert; mais, comme au moins les quatre cinquièmes des maladies humaines ont leur source dans l'**Impureté du Sang**, une médecine qui restaure ce fluide à une condition saine arrive presque à être une cure universelle. La Salsaparille d'Ayer agit sur le sang dans toutes les périodes de sa formation, et est, par conséquent, adaptée à une plus grande variété de maladies qu'aucune autre médecine connue. Les

Furoncles et les Boutons

Qui résistent à un traitement ordinaire, cèdent à la Salsaparille d'Ayer après un essai comparativement court.

Mr. C. K. Murray, de Charlottesville, Va., écrit que durant des années il était affligé de furoncles qui lui causaient beaucoup de souffrances. Ceux-ci furent suivis de boutons rouges dont il avait plusieurs à la fois. Il commença alors à prendre de la Salsaparille d'Ayer, et après en avoir pris trois flacons, les boutons disparurent, et depuis six ans il n'a pas eu même l'apparence du moindre petit bouton.

Cette insidieuse maladie, la **Scrofule**, est la cause fertile d'innombrables maux, la **Consomption** étant l'un de plusieurs également fatals. Les éruptions, les ulcères, le mal aux yeux, la faiblesse et l'épuisement des muscles, un appétit capricieux et autres maux semblables, sont presque des indications certaines d'une infection scrofuleuse dans le système. Beaucoup de figures, qui autrement seraient belles, sont défigurées par des boutons, des éruptions, de vilaines taches, qui proviennent du sang impur, montrant le besoin de la Salsaparille d'Ayer pour remédier au mal.

Tous ceux qui souffrent des désordres du sang devraient essayer de la Salsaparille d'Ayer—éviter de se servir de toutes poudres, onguents, lotions, et spécialement de compositions bon marché et sans valeur, liquéfactes, non seulement, manquant d'effectuer une guérison, mais plus fréquemment aggravant et confirmant les maladies que des annonces mensongères promettaient de guérir.

Ayer's Sarsaparilla,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats Unis. Vendue par tous les Pharmaciens. Prix $1; six flacons, $5.

Nouvelle Orléans, 15 mars 1890.

Les actionnaires de la **Lafayette Brewing Company** sont par le présent avis notifiés que conformément à une résolution du bureau de direction adoptée à une réunion tenue le 6 mars 1890 une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie le vingt-deuxième jour d'avril 1890 à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de cette compagnie et disposer de son actif le cas échéant.

H. BY LOCHTE, Président.
TH. ROTHENSILDER, Secrétaire.
16 mars—16 se 22 avr 1.

Nouvelle Orléans, 15 mars 1890.

Les actionnaires de la **Werkersting Brewing Company** sont par le présent avis notifiés que conformément à une résolution du bureau de direction adoptée à une réunion tenue le 6 mars 1890 une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie le vingt-septième jour d'avril 1890, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de cette compagnie et disposer de son actif le cas échéant.

THEO. BRUMMER, Président.
JOS WECKERLING Secrétaire.
16 mars—16 se 22 avril

Nouvelle Orléans, 15 mars 1890.

Les actionnaires de la **Peliean Brewing Company** sont par le présent avis notifiés que conformément à une résolution du bureau de direction adoptée à une réunion tenue le 5 mars 1890, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie le vingt deuxième jour d'avril 1890 à 11 heures A. M. pour décider s'il convient de liquider les affaires de cette compagnie et disposer de son actif le cas échéant.

J. LANGLÈS, Président.
CHAS. CHUMACKER, Secrétaire.
16 mars—au 22 avril.

Nouvelle-Orléans, 15 mars 1890.

Les actionnaires de la **Louisiana Brewing Company** sont par le présent avis notifiés que conformément à une résolution adoptée par le bureau de direction à une réunion tenue le 12 mars 1890 une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie le vingt deuxième jour d'avril 1890 à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de cette compagnie et disposer de son actif le cas échéant.

P. W. DIELMANN, Président.
H. ENGELHARDT, Secrétaire.
16 mars—16 se 22 avril

Nouvelle Orléans, 15 mars 1890.

Les actionnaires de la **Southern Brewing Company** sont par le présent avis notifiés que conformément à une résolution du bureau de direction adoptée à une réunion tenue le 27 février 1890 une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie le vingt-deuxième jour d'avril 1890 à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de cette compagnie et disposer de son actif le cas échéant.

P. BLAISE, Président.
E. FRAGST, JR. Secrétaire.
16 mars au 22 avril.

Le Livre Bleu de la Nlle-Orléans

POUR 1890-91.

Est en voie de préparation par Sears.

Un Annuaire renfermant un choix de noms de tous les principaux commerçants, industriels, individuellement, individuellement l'argent et dont il sera à desirer de faire la connaissance et d'obtenir le patronage.

La valeur de cet ouvrage, on en pourra trouver 10,000 noms choisis, arrangés en ordre alphabétique et par rues, indiquant les adresses, rues et numéros—est apparente à tout le monde.

On y trouvera également bien d'autres renseignements utiles et intéressants, trop nombreux à énumérer ici. Le livre, doré sur tranches, sera relié avec goût en couverture de drap bleu et contient 400 pages de renseignements aussi bien qu'une utilité dans une maison de commerce.

Le prix de la souscription à l'ouvrage est de $3 et on n'en pourra obtenir d'exemplaires qu'à la condition de les faire la demande à avance. Envoyez à l'éditeur votre commande, mettez-la sur cartes postales le plus tôt possible. Toutes les personnes qui ont reçu des cartes de demande de souscription sont priées de les signer et les envoyer promptement à leur obligé

L. SEARS, Editeur.
5 Place Commerciale, coin de la rue du Champ. 15 mars—

Dr J. B. PEREZ,

Médecin et Chirurgien,

Ayant une expérience de 25 années pour le traitement et la cure de tout les maladies des

Organes Génito-Urinaires,

Et des maladies provenant de débilité nerveuse ou physique, causée par l'âge avancé ou des abus de jeunesse. Maladies chroniques négligées avancées. La maladie de Bright, la Gravelle, le Catarrhe de la vessie, l'Ecoulement, la Spermatorrhée et tous les désordres d'un caractère privé sont traités sans usage de mercure ni d'aucune drogue nuisible à la santé. Cures assurées. Rétrécissements de l'urètre. Maladies et irrégularités des femmes promptement guéries. On peut se procurer au bureau du Dr Perez, 15 rue des Religieuses côté sud, près Canal, les pilules dites: "Dr Perez Female Regulating Pills," et le "Female Regulating Elixir," les remèdes les plus efficaces pour guérir toute espèce d'irrégularités de femme.

"Consultations gratuites."

18 déc—1 an

AVIS SPECIAL.

Je me permets de faire savoir à mes amis et clients que j'ai récemment les affaires au No 109 de la rue du Canal coin Passage de la Bourse. Je les remercie tous collectivement et individuellement du patronage dont j'ai m'ont jusqu'ici honoré et solicite d'eux la continuation de ce bienveillant patronage à mon nouveau local.

LEOPOLD LEVY.
Anciennement 137 rue Canal, actuellement 109 rue du Canal. 2 mars—

Nettoyage de la ville.

Des listes de souscription pour le nettoyage de la ville sont déposées:

Au bureau du Times-Democrat,
Au bureau du Picayune,
Au bureau de l'Abeille,
Au bureau du Journal Allemand,
Au bureau du Daily States,
Au bureau du City Item,
Au Board of Trade,
Au Cotton Exchange,
Au Mechanics, Italians and L. men's Exchange,
Au Sugar Exchange,
A la Chambre de Commerce,
A l'Association Maritime.

M. John W. T. Leech est autorisé solliciter des souscriptions.

On peut, sans attendre le solliciteur, envoyer directement sa souscription à M. Albert Baldwin, trésorier (New Orleans National Bank).

R. M. WALMSLEY,
Pour le Comité des Citoyens.
EDWARD FENNER,
Pour le Comité de Surveillance.

1er mars—

MESSE FUNEBRE.

Une messe sera dite à l'église St-Pierre, rue Crapo, entre Marseille et Marigny, samedi matin, 22 mars 1890, à sept heures et demie, pour le repos de l'âme de feue MAGDALENA GOMILA. Les parents et les amis des familles L. Vinent, Solaret, Borras et Sintas sont respectueusement invités à y assister.

De la part de son époux et de ses enfants.
16 mars—5t

TO-KALON

CAVE CALIFORNIENNE.

Vins rouges, Sauterne et Riesling, Vins blancs.

Tokay, Angelica, Muscatelle, Black Berry Brandy, Porto, Sherry, Claibia et du Brandy fait avec le raisin pur, supérieur et par excellence, venant directement du vignoble de

E. W. CRABB,
Oakville, comté Napa, Californie.
PURETÉ ABSOLUE GARANTIE.
PH. FORGET,
150 rue Royale, près St-Pierre.
21 mars—

Succession d'Auguste Larrieu.

Les créanciers de cette succession sont priés de remettre leurs réclamations à l'exécuteur testamentaire, M. Hippolyte Borey, 219 rue Poydras, ou aux soussignés, ses avocats.

F. J. HIRARD & SONS,
18 mars—18 22 27 PP 54 rue du Camp.

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier,

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 - RUE ROYALE - 133

Causes et embrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.
14 déc—1 an

C. LAZARD & Cie

ES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne

24 oct—1 an—dim mar ven

Mme J. DEJAN,

GRAND MAGASIN DE MEUBLES,

Coin Dauphine et Quartier,

NOUVELLE-ORLEANS, LNE,

Le stock de Mme Déjan comprend toute espèce de meubles, fabriqués avec le plus grand soin et tous très élégants. Il se compose de toutes les essences:

ACAJOU, BOIS DE ROSE, NOYER, ETC.